

Bordeaux, Dimanche 18 juillet,

Point de situation : plusieurs cas de coronavirus suite à des soirées au Hangar FL (Bordeaux)

35 personnes ont été testées positives à la COVID-19. Elles avaient assisté à des soirées organisées le week-end des 9, 10 et 13 juillet par l'Établissement Hangar FL à Bordeaux. 2 cas avaient été signalés par l'Assurance Maladie à la Délégation départementale de l'ARS de Gironde dès jeudi 15 juillet, puis 19 cas de plus en date de samedi 17 juillet et 14 cas supplémentaires ont été reportés dimanche 18 juillet.

Le contact tracing assuré par l'Assurance Maladie se poursuit pour identifier les chaînes de transmission. Les personnes testées positives ont été invitées à un isolement strict de 10 jours ainsi que leurs contacts (7 jours). La situation est suivie de près par l'ARS et la préfecture qui pourront déclencher si besoin, d'autres mesures complémentaires.

L'ARS a demandé à l'établissement de diffuser des messages de vigilance pour inviter les personnes ayant participé à ces soirées à se faire tester et à se faire vacciner, si elles ne l'étaient pas encore.

Les discothèques, seules entreprises restées fermées sans interruption depuis le début de la crise sanitaire, ont réouvert depuis le 9 juillet. L'ARS et la préfecture restent extrêmement vigilantes sur le contrôle sanitaire et en particulier, la vérification du passe sanitaire.

Dans un contexte où le variant delta, beaucoup plus contagieux, devient prédominant (53% en semaine 26 selon Santé Publique France : voir le dernier point de situation régional) et où l'environnement de ce type de structure est très favorable à sa propagation, il est indispensable de rester vigilant en appliquant rigoureusement les mesures sanitaires et les gestes barrières, aussi bien de la part des participants, que des établissements et organisateurs de ces soirées. Pour cette raison, le port du masque reste fortement recommandé pour circuler au sein de l'établissement lorsque les personnes ne dansent pas. L'ARS rappelle que c'est une responsabilité individuelle et collective pour freiner la diffusion du virus.

Le contrôle passe sanitaire est seul moyen de sécuriser les événements festifs, ce contrôle doit être rigoureux. Le passe sanitaire prend la forme d'un QR code, à présenter sur son téléphone via l'application « TousAntiCovid » ou en version papier, qui atteste soit d'une vaccination complète, soit du résultat négatif d'un test PCR ou antigénique de moins de 48h, ou d'un certificat de rétablissement. Une fois le passe sanitaire scanné et validé par le personnel à l'entrée de l'établissement sur leur version d'application « TousAntiCovid verif », **l'identité de la personne doit être vérifiée pour voir si elle correspond bien.**

L'ARS invite également toutes les personnes non encore vaccinées à prendre rendez-vous sur [santé.fr](https://sante.fr) en vue de se faire vacciner au plus tôt et rappelle que la validation du passe ne sera effective 7 jours après la 2^{ème} dose. Les personnes porteuses de maladies chroniques pourront bénéficier d'un accès prioritaire à la vaccination.

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr